

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, **VEREM - 8 rue de l'Orange 89 510 ETIGNY**, Constructeur, certifions:

A) Que le véhicule

1. Genre :
2. Marque :
3. Type (a) :
- Version (a) :

SREM / SRSP
VEREM
VPE33 / VPE3F
34/42/54
N/T

4. Numéro d'identification (b):

V F 9 V P 3 S 4 2 N Y 3 9 8 7 9

10. Poids Total Autorisé en Charge (T) :
Sous Couvert R.48 (T) (1) (a)

34
Néant / 42,5 / 54

I - LIVRE CARROSSE (a)(b)

5. Carrosserie :
9. Dimensions : Largeur (m)
Longueur (m)
Surface (m²)
11. Poids à vide en ordre de marche du véhicule (T) :
13. Charge utile du véhicule (T) :

PTE...ENGIN
2,5
13,05
32,63
10,45
23,55 / 32,05

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du Procès Verbal de Réception ci-dessus et peut, de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire (Voir NOTA 1)

II - LIVRE EN CHASSIS NU (a) (b)

- Largeur (m) :
- Longueur (m) :

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du Procès Verbal de Réception ci-dessus (Voir NOTA 2)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Porte à faux avant (m)
- Porte à faux arrière (m)
- Empattement (m)
- Y minimum (voir point 2.13.1) (m)
- Y maximum (voir point 2.13.2) (m)
- Dispositif de protection latérale :
- Dispositif de protection contre l'encastrement :

VEREM REMORQUES
S.A. au capital de 500.000 F
8, rue de l'Orange - BP 13
89510 ETIGNY
Tél. 03 86 97 92 90 - Fax 03 86 97 93 25
SIRET 394 013 577 0017 - APE 342 A

1,1
3,2
8,8
5,71
2,30
Oui - Non (a)
Oui - Non (a)

B) Que ce véhicule sort de nos usines le

27/1/2000

Pour être livré à

Fait à ETIGNY, Le

27/1/2000

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le Procès-Verbal de Réception du Type

rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R54 à R62 et R69 à R81 du code de la route ou toute autre modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant, d'une Réception à Titre Isolé par le Service des Mines

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en chassis nu désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le Procès-Verbal de Réception du Type et :

- Soit un certificat de carrossage conforme à l'Annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la Réception des véhicules.
- Soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'Annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un Procès-Verbal de Réception à Titre Isolé.

- (a) Rayer la(les) mention(s) inutile(s).
- (b) A compléter.
- (1) L'option 42,5 T ne peut être choisie que pour la version 42
L'option 54 T ne peut être choisie que pour la version 54